



Dans le numéro du mois d'octobre du Bulletin du comité des relations gouvernementales de la CAGP-ACDP, nous avons mentionné que le gouvernement du Canada envisage de modifier la façon de financer les organismes de bienfaisance et les associations à but non lucratif.

Ces changements étaient partiellement inspirés par le rapport publié en décembre par un groupe de travail national, le National Task Force on Social Finance. Le rapport intitulé *Mobilizing Private Capital for Public Good* recommande sept gestes que le Canada doit poser afin de relever les principaux défis auxquels les organismes doivent faire face. Voici un résumé de ces recommandations :

Recommandation no 1

Pour maximiser leur utilité sociale dans l'accomplissement de leur mission, les fondations canadiennes, publiques ou privées, devraient investir au moins 10 % de leur capital dans des placements liés à leur mission (en anglais: mission-related investments ou MRI) d'ici 2020 et faire directement rapport au public de leur activité.

Recommandation no 2

Pour mobiliser de nouveaux capitaux en vue de la concrétisation de placements socialement utiles, le gouvernement fédéral devrait établir un partenariat avec les investisseurs privés, institutionnels et philanthropiques afin d'établir un fonds canadien de placement socialement utile. Ce fonds servirait à accorder du soutien permettant la croissance de fonds régionaux existants et à catalyser la formation de nouveaux fonds. Les gouvernements provinciaux devraient également créer des fonds de placement socialement utiles s'il n'en n'existe pas déjà.

Recommandation no 3

Pour canaliser des capitaux privés vers des interventions sociales et environnementales efficaces, les investisseurs, les intermédiaires, les entreprises sociales et les décideurs devraient travailler ensemble à la création de nouveaux instruments obligataires ou d'instruments similaires. Cela supposerait probablement des changements réglementaires pour permettre l'émission de certains instruments, ainsi que des mesures incitatives gouvernementales pour le démarrage du flux de capitaux privés.

Recommandation no 4

Pour explorer la pertinence de la mobilisation des actifs des caisses de retraite en soutien aux placements socialement utiles, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont encouragés à mandater les caisses de retraite à adopter des pratiques de placement responsables, à clarifier leurs devoirs fiduciaires à cet égard et à fournir des incitatifs afin de diminuer le risque perçu.

Recommandation no 5

Afin de s'assurer que les organismes de bienfaisance et les associations à but non lucratif sont positionnés pour entreprendre des activités génératrices de revenus en soutien à leur mission, les organismes de réglementation et les décideurs doivent moderniser leur cadre de travail. Les décideurs devraient aussi explorer la nécessité de nouvelles formes hybrides d'entreprises pour les entreprises sociales.

Recommandation no 6

Afin d'encourager les investisseurs privés à fournir les capitaux patients à moindre coût dont les entreprises sociales ont besoin pour maximiser leur utilité sociale et environnementale, il importe de mettre sur pied un groupe de travail sur la fiscalité. Ce groupe de travail fédéral-provincial et public-privé devrait mettre au point et adapter des modèles d'incitatifs fiscaux éprouvés, y compris les trois incitatifs identifiés par ce groupe de travail. Cette initiative devrait être réalisée en vue de son inclusion dans le budget fédéral et les budgets provinciaux de 2012.

Recommandation no 7

Pour renforcer les capacités entrepreneuriales des organismes de bienfaisance, des associations à but non lucratif et des autres formes d'entreprises sociales, les critères d'admissibilité des programmes de développement à l'intention des petites et moyennes entreprises parrainés par le gouvernement devraient être étendus de façon à inclure de façon explicite l'éventail des entreprises sociales.

Cliquez [ici](#) pour avoir accès au texte intégral du rapport.

Le Comité permanent sur les finances entreprendra une étude sur les dons de bienfaisance immédiatement après la tenue des consultations prébudgétaires. La CAGP-ACDPD espère qu'on lui demandera de participer à cette étude ou qu'on la consultera dans le cadre de cette étude.

Envoyez-nous dès aujourd'hui vos belles histoires de dons ! Si vous avez une histoire que vous aimeriez voir affichée dans la section Nouvelles du site Web UN HÉRITAGE À PARTAGERMD ou dans une prochaine édition de Statistiques et belles histoires, veuillez communiquer avec la coordonnatrice nationale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGERMD, par courriel : leavealegacy@cagp-acpdp.org; ou par téléphone : 1-888-430-9494, poste 3.

